

Le grand bluff de la vidéosurveillance...

Quand la démagogie politique pollue gravement le débat sur la sécurité

Cette fiche s'inspire très largement des travaux de Laurent MUCCHIELLI, directeur de recherche au CNRS, reconnu comme l'un des meilleurs spécialistes des questions de sécurité en France.

De quoi parle t-on ?

Les caméras sont partout et depuis longtemps (1950 pour les installations militaires).

Sur les autoroutes, elles permettent de contrôler et sécuriser le trafic ; face aux risques d'incendie elles sont parfois utilisées par les pompiers ; pour prévenir certains abus dans les abattoirs, le parlement a voté, en janvier 2017, l'obligation de s'en équiper ; pour dissuader les voleurs, la quasi-totalité des magasins et des banques en sont pourvus...

Ce qui est plus récent (en France, début des années 90, à Levallois Perret, ville des époux Balkany) c'est la vidéosurveillance de l'espace public sous l'égide de communes...

La liberté en question

On peut choisir de ne pas entrer dans une grande surface où tous nos actes peuvent être épiés, en revanche, circuler dans l'espace public n'est pas un choix.

Ainsi, dans une ville vidéosurveillée, chacun perd la liberté de ne pas être vu, regardé, surveillé...

L'argument, souvent entendu « je n'ai rien à me reprocher donc je ne crains pas d'être filmé » est en partie faux car chacun peut craindre de perdre sa liberté de circuler sans être surveillé par un agent, certes assermenté, mais également humain pouvant être un voisin, un client, un ami, un adversaire politique...

Les enjeux de la vidéosurveillance de l'espace public

L'article L251-2 du code de la sécurité intérieure indique que la vidéoprotection a pour but « d'assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants » ainsi que « la prévention d'actes de terrorisme ».

L'analyse montre que bien plus qu'à des problèmes de sécurité réelle, l'installation de caméras pour surveiller l'espace public répond à des enjeux politiques mais aussi économiques (en 2018, le marché mondiale de la vidéosurveillance s'élevait à 36,89 milliards de dollars, soit 13 fois le budget de l'ONU pour la même année).

Quelle efficacité ?

Les résultats de l'enquête menée par l'équipe du sociologue Laurent MUCCHIELLY l'attestent : la vidéosurveillance de rue n'est pas particulièrement efficace dans la lutte contre la délinquance et, en plus, elle n'est pas fondamentalement utilisable et utilisée dans ce but...

Son usage le plus avéré est la recherche, à posteriori, d'images. Ces images sont utiles dans 2 à 7 % des enquêtes, sans que l'on sache si, même dans ces cas, cette aide peut être considérée comme décisive ou non du point de vue judiciaire.

Quant à l'impact préventif ou dissuasif, le constat montre que la vidéosurveillance ne fait que déplacer ailleurs l'activité délinquante : impact global insignifiant.

Reste la lutte contre les actes terroristes souvent mise en avant pour justifier l'installation ou le développement de la vidéosurveillance. L'exemple de Nice montre tristement son inefficacité. Ville la plus vidéosurveillée de France dont le Maire avait déclaré quelques jours après les attentats de Charlie Hebdo, « être à peu près convaincu que, si Paris avait été équipé du même réseau [de caméras] que le nôtre, les frères Kouachi n'auraient pas passer trois carrefours sans être neutralisés et interpellés ». Plus récemment, la couverture vidéo du marché de Noël de Strasbourg n'a, hélas, rien empêché...

Le titre d'un rapport (15 juillet 2016) de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la justice, organisme placé auprès du premier ministre, est évocateur : « la vidéosurveillance n'arrête pas le terrorisme, elle aide à sa publicité »... tout est dit !

L'efficacité des caméras n'est donc pas nulle mais elle est extrêmement faible au regard des promesses de lutte contre la délinquance et le terrorisme mais également au regard des moyens humains et financiers qu'elles mobilisent.

Le gaspillage d'argent public

Compte tenu de sa très faible efficacité et des coûts importants pour investir, entretenir et exploiter un réseau de vidéosurveillance, le choix de développer ce type de réseau relève de la gabegie financière et de la démagogie politique.

Afin de rentabiliser le système et le travail des agents qui sont devant les écrans, l'utilisation du réseau évolue fréquemment vers la vidéooverbalisation...

En Angleterre, pays précurseur en matière de vidéosurveillance, l'analyse du rapport coût/avantage conduit de nombreuses municipalités à réduire leurs investissements voire à désinstaller des caméras.

Face au risque de ralentissement économique, le puissant lobbying de la vidéosurveillance s'est engagé dans une fuite en avant des évolutions technologiques : reconnaissance faciale, caméras mobiles sur drones... de nouveaux marchés à prendre, encore des dépenses publiques en vue... pour quelle efficacité ?

Qu'en est-il à Aubagne ?

Sur le territoire d'Aubagne – La Penne sur Huveaune, durant toute l'année 2013, un diagnostic local de sécurité a été conduit par l'observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS). Le rapport de cette étude (<https://www.laurent-mucchielli.org/index.php?tag/Aubagne>), remis en juillet 2014 au Maire d'Aubagne fraîchement élu, stipule (pages 161-162) : « ...nous ne conseillons pas à la ville d'investir massivement dans la constitution d'un centre de supervision urbaine employant une équipe d'opérateurs assurant le visionnage en continu 7 jours sur 7. Si la ville souhaite augmenter le poids de ses dépenses en matière de sécurité et de prévention, alors nous lui recommandons plutôt de renforcer le maillage humain sur le terrain... »

Et pourtant...

A Aubagne, le centre de supervision urbaine (CSU) a été créé en 2015.

Dès 2017, un document remis au conseil de quartier de La Tourtelle indiquait que la vidéooverbalisation représentait 86% des utilisations des caméras dans ce quartier...

Fin 2019, la dépense d'équipement aura dépassé les 2 millions d'€ auxquels il faut ajouter, chaque année, environ ½ millions d'€ pour les salaires des agents affectés au CSU.

Avec 125 caméras (1 pour 360 habitants) Aubagne est presque 3 fois plus équipée que Marseille (1 caméra pour 957 habitants) !

Rédigé par Denis Grandjean, janvier 2019

Pour aller plus loin, lire : « vous êtes filmés ! » de Laurent MUCCHIELLI, édition Armand Colin